

Règlement du concours photos 2019

Petro-Center S.A.

Article 1 – Organisation

Petro-Center S.A. 2, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B75045 (ci-après l' « organisateur »), organise un concours gratuit de photographie (ci-après le « concours »).

Le concours est ouvert à tous les amateurs de photographie.

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Ce règlement fixe des conditions générales en vigueur pour ce concours.

Article 2 – Objet du concours

Thème 2019 : « Les plus beaux villages au Luxembourg »

Pour participer à ce concours, le participant devra déposer sur le site www.petro-center.lu une photo représentant son coin secret préféré et privilégié au Grand-Duché du Luxembourg, avant tout le moins touristique possible, et ce dans sa saison préférée

Les candidats inscrits pourront laisser parler l'artiste qui est en eux et laisser libre cours à leur créativité.

Article 3 – Déroulement du concours

Une première phase de collecte de photos des participants au concours aura lieu du 1^{er} août au 15 septembre 2019.

Un jury composé de deux membres de l'effectif de Petro-Center se réunira pour choisir les meilleures photos.

Les photos retenues seront soumises aux votes des internautes sur la page Facebook de Petro Center S.A. du 16 septembre 2019 au 29 septembre 2019 afin de ne retenir que 12 photos. Chacune viendra illustrer un mois de l'année ans le futur calendrier 2020 de Petro-Center SA.

Chaque votant pourra voter une fois par photo durant la période de votes.

L'annonce des 12 gagnants sera effectuée sur le site Internet www.petro-center.lu ainsi que sur la page Facebook de l'organisateur le 30/09/2019. En participant à ce concours, le participant est conscient que son identité, s'il fait partie des gagnants, sera publiée sur les supports de communication précités et associés à l'évènement.

La distribution des prix aura lieu au plus tard début 2020.

Article 4 – Les prix

1^{er} lot : 1000 litres de mazout* ou 500 litres d'essence**

2^{ème} lot : Un nettoyage professionnel intérieur et extérieur de votre voiture (chez BestCare Senningerberg) d'une valeur jusqu'à de 500 € (en fonction de la taille de la voiture), bon valable 1 an.

3^{ème} lot : Un weekend en trike

4^{ème} au 12^{ème} lot : Votre livre photo personnalisé « Cewe » d'une valeur de 29,95 €

*Le produit pourra seulement être livré sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg

** Valable uniquement dans les stations Esso du réseau PC-Tank/One Stop

Le classement final des gagnants s'effectuera proportionnellement au nombre de votes reçus durant la période, et sera affiché sur le site Internet et la page Facebook Petro-Center dès le 30/09/2019.

Un tirage au sort parmi les votants sera également effectué, et permettra à un des votants de gagner de gagner un carnet de 11 lavages voiture Bestwash. Le nom du gagnant sera annoncé sur le site Internet www.petro-center.lu ainsi que sur la page Facebook dès le 30.09.2019. En participant à ce concours, le votant est conscient que son identité, s'il fait partie des gagnants, sera publiée sur les supports de communication précités et associés à l'évènement.

Article 5 – Conditions et modalités de participation

Lors de son inscription, le participant devra s'assurer que les informations concernant ses coordonnées sont correctement renseignées.

Ces informations seront vérifiées par le jury du concours avant l'attribution des gains. Seuls les dossiers dûment complétés seront acceptés.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du concours. En cas de plusieurs participations, les candidats seront exclus du concours.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours et la non attribution du gain qu'il aurait pu éventuellement gagner et, le cas échéant, sa restitution immédiate, sans que la responsabilité de l'organisateur soit engagée.

Il n'est admis qu'une seule photographie par participant au concours. La photographie, objet du concours, est ci-après dénommée « l'œuvre ».

Sont exclues de toute participation au concours les personnes qui exercent la photographie à titre professionnel ainsi que les employés travaillant au sein de Petro-Center SA et PC-Tank S.à.r.l. (inclus les membres de leur famille).

Aspects techniques :

Les photographies doivent être en couleur et/ou noir et blanc et d'une taille de 5 mb minimum et de préférence en mode paysage.

Article 6 – Cession des droits d'auteurs sur la photographie

Le participant atteste sur l'honneur être l'auteur de la photographie transmise.

Le participant garantit qu'il est seul détenteur des droits d'auteur attachés à cette photographie. À ce titre, le participant est responsable des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimerait avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard et assume la charge de tous les éventuels frais et paiements en découlant.

Le participant, qu'il soit lauréat du concours ou non, cède à l'organisateur la totalité des droits patrimoniaux relatifs à l'œuvre, à savoir les droits de reproduction, de représentation, d'édition et d'adaptation de l'œuvre.

Les images gagnantes seront publiées dans le calendrier 2020 de Petro-Center SA.

L'organisateur acquiert le droit d'auteur attaché à l'œuvre, pour illustrer ses actions de communication, sur le plan national et international, sur différents supports : site web, animation multimédia, exposition, édition papier (diffusion gratuite ou payante), presse ou campagne publicitaire, ou toute autre forme de communication.

En rémunération de la cession de ses droits patrimoniaux sur l'œuvre, les douze lauréats recevront chacun un gain, tel que défini à l'Article 4.

Le participant permet la divulgation, sous toutes formes et sous tous supports, de l'œuvre et renonce dorénavant et définitivement à s'opposer à l'exploitation des droits cédés sur cette œuvre tels que définis précédemment, par le cessionnaire.

L'organisateur reste libre de diffuser ou non, d'éditer ou non l'œuvre pour laquelle les droits ont été cédés dans le présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de supprimer les images qui ne correspondent pas à son concept ou qui contiennent des aspects criminels, religieux, politiques, racistes, violents, sexuels, etc.

Article 7 – Procédure et modalités d'attribution des gains mis en jeu

Le Jury, composé de deux membres de l'effectif de Petro-Center, s'organisant comme il l'entend dans le cadre de ses travaux, statuera souverainement, en sélectionnant 25 photographies répondant aux conditions préalablement définies.

Par la suite, les internautes pourront voter parmi les 25 photos sélectionnées sur la page Facebook de Petro Center S.A.

Les photos cumulant le plus de votes apparaîtront dans le calendrier.

Les décisions du Jury seront sans appel.

Les décisions du jury s'établiront principalement sur les critères suivants :

- La qualité des photos : cadrage, originalité, traitement de la lumière, esthétique...
- Préférence aux photos en mode paysage
- L'originalité des photos
- Le respect du nombre défini de photos à déposer.

Les gagnants seront prévenus par e-mail que leur photographie a été sélectionnée par le jury.

Parmi ceux qui ont votés, un tirage au sort définira le gagnant d'un carnet de 10 carwash P1 (BestWash).

Si les informations communiquées par le participant lors de son inscription ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Le gain remis ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ou sous aucune autre forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

Dans le cas où les gagnants seraient dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou partie de leur gain, pour quelque raison que ce soit, ils en perdront le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie. Il sera alors procédé à une nouvelle sélection par le jury.

L'organisateur garantit au participant l'impartialité, la bonne foi et la loyauté des membres du jury.

Article 8– Publication des résultats du concours

L'identité des douze finalistes du concours sera publiée sur le site internet de l'organisateur www.petro-center.lu et sur les supports de communication associés à l'événement du concours, dont la page Facebook.

En participant à ce concours, le participant est conscient que son identité, s'il fait partie des gagnants, sera publiée sur les supports de communication précités et associés à l'événement.

Article 9 – Responsabilité de l'organisateur

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site facebook.com.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de son réseau Internet, notamment dû à des actes de malveillance externe qui empêcheraient le bon déroulement du jeu. Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site facebook.com du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

En outre, la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes techniques liés aux diverses plateformes.

L'organisateur se réserve la possibilité, à tout moment, et notamment pour des raisons techniques de mise à jour et de maintenance, d'interrompre l'accès au site de l'organisateur et au jeu qu'il contient.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu, ainsi que sur la liste des gagnants.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

Article 10 – Règlement

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Accès au règlement

Le présent règlement peut être consulté sur www.petro-center.lu.

Il est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par mail à l'adresse e-mail contact@petro-center.lu

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

Renonciation au droit à l'image

La publication ou la reproduction d'une image (sur papier, sur le Web...) sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.

Font exception à cette règle :

- les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos
- toutes personnes médiatisées (politiques, artistes, sportifs ...) dans l'exercice de leur vie publique.

Accord pour l'utilisation de la photographie

En acceptant ce règlement :

- vous autorisez Petro-Center à utiliser vos images : elles peuvent être utilisées pour l'édition de brochures, catalogues ou livres, commercialisés ou non, ou tout autre support de communication.
- vous déclarez accepter que vos images soient utilisées par l'organisateur, sans contrepartie financière.

Article 11 – Responsabilité et droits des participants

Accès aux informations nominatives

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation des données les concernant, sur simple demande écrite à l'adresse mail suivante : contact@petro-center.lu. Afin de vérifier l'identité du participant en faisant la demande, il est demandé d'envoyer une copie du recto d'une pièce d'identité. Cette copie sera consultée pour vérifier l'identité du participant et supprimée immédiatement après.

Ces informations, nécessaires pour l'attribution des gains, sont au seul usage de l'organisateur et ne sont aucunement destinées à des fins publicitaires ni de marketing direct et toutes seront détruites dès la fin de la période de l'anniversaire précitée.

Toutes données à caractère personnel seront traitées en accord avec le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD ») entré en application le 25 Mai 2018.

Article 9 – Force Majeure

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter, de modifier ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 14 – Litige et Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi Luxembourgeoise.

En cas de litige et sauf en cas d'erreurs manifestes, les informations résultant des systèmes de jeu et le présent règlement seront utilisés.

Toute réclamation devra être adressée à l'organisateur dans un délai de 1 mois (30 jours) suivant la publication des gagnants dont la mention sera visible sur la page internet www.petro-center.lu; aucune réclamation ne sera acceptée une fois ce délai passé.

Le Règlement est exclusivement régi par la loi luxembourgeoise.

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui ne pourrait être résolue à l'amiable sera soumise aux Tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg.